

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 12 MAI 2021 A 19 H 30**

PRESIDENCE : M. Jean-Claude de Reynier, Doyen d'âge, puis Mme Sandra Herren, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 48
: Conseil communal : 7

EXCUSEE : Mme Line Widmer-Comment (Le Centre)

ABSENT : M. Dominique Schorderet (UDC)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de
M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constitution du Bureau provisoire
2. Election du Bureau
 - 2.1. Election à la Présidence et à la Vice-Présidence
 - 2.2. Election des scrutateurs-trices et scrutateurs-trices suppléant-e-s
3. Allocution du-de la Président-e élu-e et du Syndic
Reprise des débats sous la direction du-de la Président-e et du Bureau élus
4. Election de la Commission financière
5. Election de la Commission des naturalisations
6. Election des délégués à l'assemblée et au comité de l'Agglomération de Fribourg
7. Election des représentants du Conseil général à la Commission d'aménagement
8. Election de la Commission de fusion
9. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2021
10. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
11. Divers

~ ~ ~ ~ ~

1. Ouverture de la séance et constitution du Bureau provisoire***Ouverture de séance***

M. Jean-Claude DE REYNIER, Doyen d'âge, remercie en préambule M. Nicolas GEX pour l'aide apportée à la préparation de cette séance. Il souhaite une très cordiale bienvenue à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Secrétaire communal, le public et les représentants de la presse, pour cette séance de constitution du Conseil général marquant le début d'une nouvelle législature.

Concernant le bon déroulement de la séance, il souhaite d'abord rappeler que la situation sanitaire et les normes en vigueur imposent de respecter les mesures de protection et de distanciation telles que connues. Ceci implique notamment le port du masque dans l'ensemble du bâtiment et durant la séance, en notant que les personnes qui s'expriment au micro peuvent l'enlever pour assurer une meilleure compréhension des débats. Pour votre sécurité et celle des autres, il invite à respecter ces mesures.

M. DE REYNIER constate que selon l'article 22 du règlement du Conseil général, la séance a été convoquée dans les délais. Il note aussi que le quorum de 26 est manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement.

Cette année, l'assermentation des élu-e-s a été organisée par la Préfecture de la Sarine et s'est tenue samedi dernier 8 mai à Forum Fribourg. Il précise également que les deux élues suite à l'élection complémentaire de ce dimanche 9 mai ont été assermentées lundi par M. le Préfet et peuvent ainsi siéger valablement. Il s'agit de Mmes Diane Ryckebusch et Martine Borde.

En précisant que Mme Line Widmer-Comment (Le Centre) est excusée pour la séance de ce soir, M. DE REYNIER propose de déterminer la présence de chacun oralement, ceci en raison de la situation sanitaire. A l'issue de cet appel, il constate que M. Dominique Schorderet (UDC) est absent. Les représentants de la presse et le public sont en outre priés d'inscrire leurs coordonnées complètes sur la feuille qui figure à l'arrière de la salle. Ceci est nécessaire en vertu du plan de protection lié à la situation sanitaire.

M. Jean-Claude DE REYNIER précise encore qu'aucune pause ne sera faite lors de cette session du Conseil général, ni de verrée à son issue. En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, il prie à chaque

prise de parole de rappeler son prénom, nom et parti. Cela permet également à l'assemblée de connaître et reconnaître les personnes qui s'expriment, puisque c'est la première séance de cette nouvelle législature.

Le Doyen d'âge passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. *Décision*

2. Election du Bureau

D'entente avec les partis politiques, M. Jean-Claude DE REYNIER constitue le Bureau provisoire, en remerciant les personnes suivantes à prendre place au premier rang pour exercer leur fonction :

Constitution du Bureau provisoire

- **M. Daniel Mollard, PS**
- **M. Stéphane Curty, PLR**
- **M. Eric Bugnon, PVL**
- **M. Christophe Clément, UDC**

Avant de passer aux différentes élections de cette séance de constitution, M. Jean-Claude DE REYNIER rappelle les règles qui s'appliquent pour chacune d'elles.

Information

Le mode d'élection est déterminé par les dispositions de l'article 8 du Règlement du Conseil général.

1. Les élections ont lieu au scrutin de liste.
2. Les élections se font à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés.

Au deuxième tour, la majorité relative suffit.

3. Et cas d'égalité des voix, le Président procède au tirage au sort.

Ces modalités sont complétées par les dispositions ultérieures de la loi sur les communes, à l'article 19, et de son règlement d'application aux articles 9 à 9g.

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents (conformément à l'al. 1). Donc, si le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à repourvoir, le Président vérifie si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si ce n'est pas le cas, il proclame élues les personnes candidates. M. DE REYNIER précise encore que seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles (art. 9c, alinéa ReLCO).

2.1. Election à la Présidence et à la Vice-Présidence

➤ Election à la Présidence

M. Jean-Claude DE REYNIER annonce la candidature proposée par le groupe UDC, soit celle de **Mme Sandra Herren**. **Proposition du Groupe UDC**

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat et que le scrutin de liste n'est pas demandé, le Président proclame élue Mme Sandra HERREN, UDC, en tant que Présidente du Conseil général. **Résultats**

➤ Election à la Vice-Présidence

M. Jean-Claude DE REYNIER annonce la candidature proposée par le groupe PVL, soit celle de **M. Bertrand Späth**. **Proposition du Groupe PVL**

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat et que le scrutin de liste n'est pas demandé, le Président proclame élu M. Bertrand SPÄTH, PVL, en tant que Vice-Président du Conseil général. **Résultats**

2.2. Election des scrutateurs-trices et scrutateurs-trices suppléant-e-s

➤ Election des scrutateurs-trices

Propositions

Les partis politiques proposent les candidatures suivantes, dans l'ordre de leur résultat électoral lors des élections générales du 7 mars dernier. L'ordre est ainsi déterminé par le nombre de voix obtenues.

– Pour le groupe Le Centre : **Mme Anna Kiner-Renaud**.

Elle s'est installée à Marly avec sa famille il y a dix ans. Mère de trois enfants et chiropraticienne de formation, elle a travaillé de nombreuses années avant de se consacrer à sa vie de famille à la naissance de sa troisième fille. Actuellement, elle est en train de monter sa propre entreprise en tant qu'indépendante. Elle aime être en contact de la nature et apprécie la vie sociale et culturelle. Il s'agit de sa première législature et elle se réjouit à l'idée de participer à la vie politique marlinoise.

– Pour le groupe PS : **Mme Céline Sönmez Özdemir**.

Elle est née à Istanbul et vit depuis 1987 à Fribourg avec ses parents. Depuis environ 25 ans, Mme Sönmez Özdemir habite la commune de Marly où elle a effectué son CO. Elle est mariée et a 3 enfants de 10 ans, 9 ans et 1 année. Elle a fait l'école de commerce avec maturité au Collège de Gambach, puis l'HEG. Elle est interprète dans le domaine juridique et employée de commerce de formation. Elle parle 4 langues. Mme Sönmez Özdemir est déléguée au PS Migrant Suisse et représentante du PS Migrant Fribourg. Elle a été candidate aux élections d'automne 2019 pour le Conseil National. Elle est

caissière du PS Marly. Elle souhaite apporter au Conseil général sa vision et son élan avec l'expérience de ses camarades pour prospérer ensemble.

– Pour le groupe PLR : **M. Stéphane Curty.**

Il est membre sortant de la Commission d'aménagement, Conseiller général depuis 2012. Il a 53 ans, est marié et père de trois enfants. Il a une formation d'employé de commerce dans un bureau d'architecte et a obtenu le brevet fédéral d'agent de transport, profession qu'il exerce toujours. M. Curty est membre de diverses sociétés de la commune et s'investit toujours au meilleur de lui-même.

– Pour le groupe LV : **Mme Martine Borde.**

Elle a 54 ans et c'est sa première législature. Elle travaille comme traductrice et collaboratrice spécialisée à la Ligue pulmonaire.

– Pour le groupe UDC : **M. Christophe Clément.**

Il a 48 ans, est marié et père de quatre enfants. Il est comptable de formation et siège au Conseil général depuis 2011.

– Pour le groupe PVL : **M. Eric Bugnon.**

Il entame sa deuxième législature.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidat et que le scrutin de liste n'est pas demandé, le Doyen d'âge proclame élus les candidats suivants en qualité de scrutateurs, en les remerciant de leur disponibilité pour exercer ce rôle important pour le bon fonctionnement du Conseil général :

Mme Anna Kiner-Renaud, Le Centre

Mme Céline Sönmez Özdemir, PS

M. Stéphane Curty, PLR

Mme Martine Borde, LV

M. Christophe Clément, UDC

M. Eric Bugnon, PVL

➤ **Election des scrutateurs-trices suppléant-e-s**

Propositions

Les partis politiques proposent les candidatures suivantes :

– Pour le groupe Le Centre : **M. Pierre-André Kuenlin.**

Il est père de deux enfants adultes. Il est membre du Conseil général depuis 2007. Il est également actif dans divers comités d'associations de la commune.

– Pour le groupe PS : **M. Daniel Mollard.**

Il a 64 ans, est né à Marly, marié et a deux filles adultes. Il est chef de train CFF retraité, Conseiller général depuis 2001, membre de la commission des

naturalisations depuis 2011 et vice-président depuis juin 2019, responsable de l'éclairage de Noël pour le quartier du Bois-des-Rittes.

– Pour le groupe PLR : **M. Sergio Mantelli.**

Il est né en 1955 au Tessin. Il est pharmacien d'industrie, veuf et père de trois enfants et grand-père de deux petits-enfants. Bien qu'ayant l'âge de la retraite, il travaille encore à 40% auprès de Verfora à Villars-sur-Glâne. Il est établi dans la commune depuis bientôt 30 ans. Politiquement, il est bien connu car membre de longue date du PLR Marly, duquel il est également le président. Il connaît bien les institutions et les défis de la commune, par le fait, entre autres, qu'il a déjà siégé au Conseil général durant trois législatures, de 2001 à 2016. Il dispose des compétences nécessaires pour remplir au mieux cette fonction.

– Pour le groupe LV : **Mme Mélanie Carrel.**

Elle a 24 ans et c'est sa première législature. Elle est étudiante en sciences du théâtre et est une ancienne déléguée au Parlement européen de la jeunesse.

– Pour le groupe UDC : **Mme Sandra Herren.**

Elle a 49 ans, mariée, 3 enfants adultes, Conseillère de vente externe. Elle est responsable des Femmes paysannes de Marly et environs, juge assesseure au tribunal de la Sarine, Conseillère générale depuis 2006, présidente en 2008. Elle est membre sortante des commissions culturelles, de naturalisation et des eaux lors de la précédente législature.

– Pour le groupe PVL : **Mme Claudia Grappin Späth** dont c'est la première législature.

M. Jean-Claude DE REYNIER constate qu'il y a six propositions faites par les **Résultats** partis et que cette élection est donc également tacite. Il proclame ainsi élues les personnes citées en qualité de scrutatrices et scrutateurs suppléant-e-s, soit :

M. Pierre-André Kuenlin, Le Centre

M. Daniel Mollard, PS

M. Sergio Mantelli, PLR

Mme Mélanie Carrel, LV

Mme Sandra Herren, UDC

Mme Claudia Grappin Späth, PVL

La première partie de cette séance de constitution prend fin avec ces élections en lien avec le Bureau du Conseil général. M. Jean-Claude DE REYNIER, Doyen d'âge, cède ainsi sa place à Mme Sandra HERREN, Présidente, en se réjouissant de retrouver sa place pour initier cette nouvelle législature.

**Intervention de
J.-C. DE REYNIER**

3. Allocution de la Présidente élue et du Syndic

Introduction de la Présidente

M. Jean-Claude DE REYNIER passe la parole à Mme Sandra HERREN, Présidente élue, dans un premier temps, puis au Syndic, dans un deuxième temps.

Allocution de la Présidente élue

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, cher public, Merci de me confier la délicate tâche de présider et d'orchestrer les débats du Conseil général durant une année entière. C'est un honneur pour moi et pour l'Union démocratique du centre. Ich möchte die Gelegenheit nutzen Ihnen meine Dankbarkeit auszusprechen, da man meine Augen nie genug danken kann. Oui c'est la deuxième fois que j'ai le privilège d'avoir la place de première citoyenne de la commune. Je m'engage à remplir ce rôle avec efficacité et objectivité. Je veillerai au bon déroulement des séances et au respect des débats. Je serai épaulée par notre estimé secrétaire communal Nicolas Gex que je remercie au passage. A vous les Conseillers communaux, Conseillers généraux, je vous félicite pour votre engagement en faveur de l'intérêt public. Que votre investissement soit enthousiaste et enrichissant, dénué de tout intérêt personnel. Les défis ne manqueront pas pour cette législature qui commence. Je ne mentionnerai que quelques bons projets. Avec la sortie de terre du quartier du Moulin, du Parc des Falaises prêt à démarrer et la démographie qui va avec les infrastructures qui doivent suivre. Le 3^{ème} centre scolaire est déjà en route, la rénovation de Cité suivra, avec ces infrastructures, il y aura des obligations, comme des accès à la fourniture de l'eau, la capacité de la déchetterie, etc. Ce sont des projets nécessaires, néanmoins il faudra être vigilant du côté financier.

Un autre projet, cantonal celui-là, qui touche notre commune. La route Marly-Matran oui, mais pas au détriment des terres agricoles. Et enfin, le projet du Grand Fribourg, la fusion. Même si au niveau financier, cela paraît attrayant, il faudra bien analyser le pour et le contre. Nous avons su conserver cet esprit de village, créer un modèle de vivre ensemble qui, significativement, contribue à la qualité de vie de nos citoyens. Et je souhaite, et cela me tient à cœur, qu'à l'avenir nous poursuivions dans ce sens. Justement, la place de village, tellement attendue, presque terminée, est un symbole de cet esprit villageois. Nous pouvons être fiers de notre commune, de notre village de Marly, que cet esprit pérenne.

Je conclus en vous remerciant de votre écoute et de la confiance que vous me témoignez. Merci. Danke viel mal ».

« Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Secrétaire général, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, les élections communales 2021 ne sont plus qu'un souvenir avec leurs joies, leurs déceptions et des espérances. Chacun en a tiré ou en tirera des conclusions et des enseignements pour l'avenir, toujours dans le souci d'une bonne gestion des affaires publiques. En ce début de législature, le Conseil communal souhaite remettre à chacune et chacun d'entre vous un exemplaire du livre « Marly... son histoire au fil de la Gérine ». Cet ouvrage qui raconte le village au travers des anecdotes de ses habitants vous inspirera certainement, vous qui êtes désormais aussi appelés à écrire l'histoire de Marly. Du côté du Conseil communal, l'équipe est en place, les nouveaux Dicastères ont été répartis dans la sérénité, avec la volonté commune de se mettre au travail. Avant de m'adresser aux nouveaux, permettez-moi de renouveler mes vifs sentiments de gratitude à celles et ceux qui ont quitté le Conseil général et le Conseil communal. Aux réélus et aux élus du Conseil général, je souhaite une cordiale bienvenue. Quant à nos nouveaux collègues de l'Exécutif, Philippe Schwab et César Murangira, je suis certain qu'ils nous apporteront leurs idées et la volonté de travailler pour le bien commun dans un esprit de collégialité. Permettez-moi maintenant quelques réflexions de début de législature... Une chose est certaine, nous aurons du pain sur la planche ces prochaines années. Passer de 9 à 7 conseillers communaux est un pas facile à faire sur le papier. Il en est tout autre quand il faut passer à l'acte. Ce sont de nombreux défis organisationnels qu'il faut relever. Merci à toute l'administration communale, à son Secrétaire général, qui ont déjà empoigné cette tâche avec courage, détermination et ouverture. De tels changements ne sont jamais faciles à appréhender. Les incertitudes qu'ils entraînent créent toujours certaines tensions. C'est normal, car les défis à relever sont importants. Une de nos premières priorités est donc de fixer un cadre clair pour chacune et chacun, ce que nous ferons par étapes et dans un esprit de collaboration. Ces prochaines années, notre commune de Marly devrait connaître une forte augmentation démographique. Nous avons d'ores et déjà commencé à l'anticiper, notamment avec le troisième centre scolaire. Mais cela ne suffira évidemment pas. Je pense ici au suivi que devra assumer l'administration communale, par le biais de ce qui doit devenir un « service clients » efficace, compréhensif, aimable, mais ferme aussi lorsqu'il le faudra. Je pense aussi

**Allocation du
Syndic**

« au suivi » plus délicat et pas toujours simple qui doit être mis en place dans le cadre de la mobilité et du stationnement des véhicules. Il faudra beaucoup de persuasion, du courage, et bien sûr de la détermination.

Quand on dit plus de monde, on pense inévitablement à une cohabitation en évolution, avec des défis sécuritaires qui se poseront. Nous devons tout entreprendre et réfléchir aux mesures adéquates pour y répondre. A mon sens toutefois, et je le dis d'emblée, la surveillance et la répression ne doivent pas être vues comme les premières solutions à ces problèmes.

Ces années passées, beaucoup de projets d'investissements ont été acceptés par le Conseil général. Ils devront être réalisés, d'autres devront encore être votés, la dotation en personnel devra vraisemblablement être adaptée aux nouveaux défis et à la croissance de la population. Mais nous avons aussi la ferme volonté de conserver des finances communales saines. Notre argentier chevronné y veillera tout particulièrement, j'en suis convaincu. Dans un Marly qui se développe, qui verra sa population augmenter, nous devons aussi, et sans attendre, plus que jamais favoriser le vivre-ensemble intergénérationnel. Nos services et programmes communaux connus et appréciés tels l'Animation de jeunesse seront certainement mis à contribution à cet effet. Il conviendra de les soutenir. Dans ce cadre, nous devons aussi tout mettre en œuvre pour que la nouvelle place du village serve aussi de lieu de rassemblement. Chacun d'entre nous est concerné.

La mobilité dans notre commune et son développement économique sont des défis qui se poseront de manière importante aussi durant la législature. Selon les prévisions, à l'horizon 2035, la route de liaison entre Marly et Matran, qui permettra de désenclaver Marly, mais aussi la Haute-Sarine et la Haute-Singine, pourrait se révéler être un des jalons indispensables pour assurer la fluidité du trafic et la sécurité des trajets en mobilité douce sur la route cantonale qui saigne Marly. La réalisation de cette liaison permettrait également d'assurer le développement économique de toute la région et de notre commune sur le « Pré-aux-Moines » qui est un site stratégique d'importance cantonale. De l'autre côté, nous devons toutefois aussi veiller à ce que ces développements se réalisent, le cas échéant, de manière harmonieuse et en tenant compte de la nécessité, impérieuse elle aussi, de préserver le plus possible notre environnement et la qualité de notre espace naturel. Il conviendra de veiller à ce que cette zone stratégique cantonale ne puisse pas, le moment venu, accueillir des industries lourdes, et qu'elle fasse la part belle au renouvelable.

Il faudra aussi, au milieu de tout cela, mettre en valeur notre belle Gérine, en la revitalisant, modeler une place de choix à notre centre sportif et promouvoir autant que possible notre économie.

Quadrature du cercle ? Positions incompatibles me direz-vous ? Notre exécutif, mais aussi notre législatif, comptent en leurs seins de très nombreuses personnes compétentes et motivées qui veilleront à élaborer des solutions justes, inclusives et concertées. Nous comptons aussi sur elles pour contribuer à assurer les équilibres.

Un autre débat animé à venir aura trait au processus de fusion du Grand Fribourg. Cet automne, nous devons répondre à une seule question : celle de savoir si nous voulons poursuivre le processus, ou en d'autres termes continuer les discussions. A l'heure actuelle, le pack ficelé par l'Assemblée constitutive apparaît acceptable et permet clairement de le faire. Cela étant dit, les autorités communales qui nous entourent ont changé. Nous verrons assez rapidement quelle est leur position s'agissant des projets stratégiques pour Marly, tels le MIC, l'amélioration de la route de Bourguillon, ou le désenclavement de notre région par la route de liaison Marly-Matran. Absolument rien n'est rédhibitoire, mais comme cela avait été le cas lors du lancement du processus de fusion, l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que notre plus grand partenaire dans le processus de fusion nous renouvelle son soutien clair et univoque sur ces sujets.

Mesdames, Messieurs, nous sommes intimement persuadés que la législature qui débute sera enrichissante. Permettez-moi de formuler le vœu qu'elle soit même un modèle de collaboration entre toutes les tendances représentées tant au Conseil communal qu'au Conseil général. Je pense d'ores et déjà à des débats solides, mais cordiaux, qui mèneront à des solutions justes, toujours en vue du bien public.

Je vous remercie pour votre attention ».

➤ **Reprise des débats sous la direction de la Présidente et du Bureau élus** *Intervention de la Présidente*

Mme Sandra HERREN, Présidente nouvellement élue, reprend la conduite des débats et poursuit avec le point 4 de l'ordre du jour.

4. Election de la Commission financière

Préalablement à cette élection, Mme Sandra HERREN rappelle que la Commission financière, selon le règlement du Conseil général (art. 7 RCG), est composée de 5 membres au minimum et 9 membres au maximum et qu'elle est composée d'au moins 1 représentant de chaque groupe politique.

Par ailleurs, aucun groupe ne peut prétendre à avoir une représentation majoritaire dans cette commission.

La commission se constituera elle-même lors de sa première réunion.

Merci aux partis de faire part de leurs propositions, dans la continuité de ce qui a été proposé par M. Jean-Claude de Reynier, soit en suivant l'ordre des partis déterminés par le nombre de voix obtenues lors de l'élection générale du 7 mars 2021.

– Pour le groupe Le Centre : ***Mme Séverine Lago et M. Jelle van den Wildenberg. Propositions***

Les membres réélus aujourd'hui présents connaissent certainement déjà tous Mme Lago qui a présidé le Conseil général l'année passée et qui débute sa 3^{ème} législature. Mme Lago a aussi été présidente de la Commission financière tout au long de la dernière législature. L'année passée, elle a participé à la fondation de Forum F qui est un mouvement cantonal du Centre pour soutenir les femmes en politique. Maman de deux enfants et docteure en économie, elle est aussi responsable de la stratégie marché pour le Groupe E. Elle aime l'équitation et la course à pied.

M. van den Wildenberg est né au Pays-Bas en 1972. Il réside depuis 44 ans à Marly et en est devenu bourgeois par naturalisation en 1989, alors qu'il était encore un enfant. Marié et père de deux filles de 18 et 16 ans, il occupe des fonctions dirigeantes dans la gestion de PME depuis l'obtention de son diplôme d'expert-comptable en 2001. Il apprécie la randonnée en montagne, été comme hiver, le ski et la voile en amateur.

– Pour le groupe PS : ***M. Sylvain Grandjean et M. Rashed Khan.***

M. Grandjean est né en 1963. Il a grandi au Val-de-Ruz où il a fait un apprentissage dans l'industrie horlogère. A 22 ans, il vient habiter à Marly pour poursuivre ses études ; il obtient son diplôme d'ingénieur en 1988. En 2002, il revient s'établir à Marly où il habite depuis avec son amie qui a deux enfants. Il aime le ski, la voile, la randonnée et le volley ball. Il a notamment joué trois saisons au BBC Marly. C'est en 2005 que M. Grandjean entre au Conseil général de Marly. En 2008, il prend la présidence du PS de Marly qu'il assurera durant 11 ans. Il a également eu le plaisir et l'honneur de présider ce Conseil général entre 2019 et 2020. Aujourd'hui, il siège à la Commission financière depuis six ans.

M. Khan a 39 ans, est marié et père d'un garçon en bas âge. Il est directeur de son entreprise Swiss-B qui œuvre pour un meilleur équilibre entre l'économie, l'écologie et le développement social. Il est un ancien étudiant de

l'université de Fribourg en économie et sciences sociales et il a également un brevet fédéral de spécialité en exportation. Il habite à Marly depuis 2005 et est membre de l'association du quartier Bel-Air et de Pro Natura. Depuis 2016, M. Khan est membre de la commission financière en tant que Conseiller général du PS. Son travail est aussi sa plus grande passion. Ses dernières innovations sont CarboteX, première mondiale, et PlanteX. La première est une solution pour piéger le CO2 et pour nourrir les plantes, tandis que la deuxième remplace des pots en plastique, des plantons par des pots végétaux 100% biodégradables.

– Pour le groupe PLR : **M. Nicholas Creak et M. Stéphane Curty.**

M. Creak est né en 1974 et est père célibataire élevant seul trois adolescents. Economiste actif dans plusieurs établissements bancaires depuis plus de 20 ans, ancien vice-président des Jeunesses Radicales de Sarine-Campagne et président du Rugby Club Fribourg. On peut croiser M. Creak au bord du terrain du FC Marly pour soutenir ses deux garçons ou lors d'un match de rugby au Guintzet, ou encore en faisant un footing le long de la Gérine. Il se réjouit de faire avancer Marly par le débat, le consensus et des solutions pragmatiques. M. Curty est membre sortant de la Commission de l'aménagement et conseiller général depuis 2012. Il a 53 ans, est marié et père de trois enfants. Il a accompli une formation d'employé de commerce dans un bureau d'architecte et ensuite a obtenu un brevet fédéral d'agent de transport, profession qu'il exerce toujours. Il est membre de diverses sociétés de la commune et s'investit toujours au meilleur de lui-même.

– Pour le groupe LV : **M. Daniel Shapiro.**

Il entame sa deuxième législature. Il a 50 ans et habite à Marly depuis 2007. Il a une formation d'ingénieur, est marié et père de deux enfants.

– Pour le groupe UDC : **M. Christophe Clément.**

Il a 48 ans, est marié et père de quatre enfants. Il est comptable de formation. Conseiller général et membre du Bureau depuis 2011, il est aussi membre sortant de la Commission financière. Il est membre du comité directeur de Marly-Folies et ses loisirs sont sa famille et le sport en général.

– Pour le groupe PVL : **M. Bertrand Späth.**

Il est économiste de formation, habite à Marly depuis une quinzaine d'années et est pompier.

Mme Sandra HERREN, Présidente, constate qu'il y a neuf propositions faites par les partis, qu'il n'y a pas de demande de scrutin de liste, et que cette élection est donc tacite. Elle proclame ainsi élues les personnes suivantes :

***Intervention de la
Présidente***

Mme Séverine Lago, Le Centre
M. Jelle van den Wildenberg, Le Centre
M. Sylvain Grandjean, PS
M. Rashed Khan, PS
M. Stéphane Curty, PLR
M. Nicholas Creak, PLR
M. Daniel Shapiro, LV
M. Christophe Clément, UDC
M. Bernard Späth, PVL

5. Election de la Commission des naturalisations

***Intervention de la
Présidente***

Durant la précédente législature, le Conseil général a adopté un nouveau Règlement communal sur le droit de cité. Volontairement, la composition de la commission avait été laissée ouverte en fixant une fourchette entre 5 et 11 membres. La décision sur le nombre de membres devait ainsi revenir au Conseil général en début de nouvelle législature.

Lors de sa dernière séance, les membres actuels de la Commission des naturalisations de la précédente législature se sont positionnés sur cette question. Mme HERREN, précisant qu'elle a fait partie de cette commission, informe du préavis émis. Ainsi, il a été proposé de réduire à 7 le nombre de membres de la commission des naturalisations, soit 1 représentant par parti politique et la participation du Conseiller communal en charge des naturalisations. La présence du Conseiller communal est opportune pour assurer la bonne transition avec l'Exécutif qui doit décider de l'octroi du droit de cité communal, sur la base des dossiers des candidats, de leur audition et du préavis de la commission.

Quant au nombre de membres de la commission, les candidats n'ont souvent pas l'habitude de se trouver face à une audience si importante et qui est très impressionnante. Il y a de jeunes ou de très jeunes personnes qui se présentent seules. Une composition à 7 membres permet de créer un cadre plus favorable aux échanges et de tout de même maintenir la représentativité des partis.

Mme Sandra HERREN précise que, dans un premier temps, le Conseil général doit se prononcer sur le nombre de membres de la commission des naturalisations. Sur préavis de la commission des naturalisations elle-même, il est proposé de fixer le nombre de membres à 7, avec 6 représentants des partis et 1 membre du Conseil communal.

Au vote, la proposition de fixer le nombre de membres de la Commission des naturalisations à 7 est acceptée à la majorité évidente.

Maintenant qu'il est établi que la commission des naturalisations sera composée de 7 personnes, la Présidente passe à l'élection de ses membres.

Intervention de la Présidente

– Pour le groupe Le Centre : **M. Bertrand Emmenegger.**

Propositions

Il habite Marly depuis toujours et a 44 ans. Ingénieur en génie mécanique de formation, il travaille actuellement chez Liebherr à Bulle. Il est passionné de musique et de sport et très motivé à faire partie de la Commission des naturalisations afin de contribuer à un aspect social de la commune.

– Pour le groupe PS : **M. Daniel Mollard.**

Il est membre de la commission actuelle des naturalisations depuis 2011 et vice-président depuis juin 2019.

– Pour le groupe PLR : **M. Antoine Arbach.**

Il est né en 1993 à Granges-Paccot, habitant à Marly depuis 1999, célibataire, a suivi sa scolarité obligatoire à Marly, puis au collège Ste-Croix. Diplômé d'un master en banque et en finances de l'université de St-Gall, il est actuellement analyste financier. Conscientieux dans son travail, il est toujours prêt à fournir l'effort nécessaire.

– Pour le groupe LV : **Mme Monica Porlezza.**

Elle a 50 ans et est mère de quatre enfants. Traductrice de formation, elle a été membre de la commission des naturalisations lors de la dernière législature.

– Pour le groupe UDC : **Mme Sandra Herren.**

Elle a 49 ans, est mariée et mère de trois enfants adultes. Femme paysanne et conseillère de vente externe, elle est responsable des Femmes paysannes de Marly et environs et juge assesseure au Tribunal de la Sarine. Conseillère générale depuis 2006, présidente en 2008 et actuellement, membre des commissions culturelles, des naturalisations, des eaux lors de la précédente législature. Déléguée de l'Ecole régionale allemande, elle a comme loisirs la randonnée, la lecture et le rôle de grand-maman.

– Pour le groupe PVL : **Mme Claudia Grappin Späth.**

Elle est d'origine brésilienne et a été naturalisée il y a une douzaine d'années. Elle connaît donc le processus depuis l'intérieur et se réjouit de participer à cette commission.

Pour cette commission, le Syndic propose en qualité de délégué du Conseil communal, la candidature de **M. Philippe Schwab.**

Proposition du Conseil communal

M. Schwab reprend le dicastère de l'accueil à la population qui justement comprend la question des naturalisations. Il est actif dans la vie associative de la commune et sera très à même de voir dans quelle mesure les nouveaux naturalisés s'intéressent à notre commune.

Aucun scrutin de liste n'étant nécessaire puisque 7 candidats se présentent, cette élection est donc tacite et la Présidente proclame élues à la Commission des naturalisations les personnes suivantes :

M. Bertrand Emmenegger, Le Centre

M. Daniel Mollard, PS

M. Antoine Arbach, PLR

Mme Monica Porlezza, LV

Mme Sandra Herren, UDC

Mme Claudia Grappin Späth, PVL

M. Philippe Schwab, UDC, Conseiller communal.

6. Election des délégués à l'assemblée et au comité de l'Agglomération de Fribourg *Intervention de la Présidente*

➤ **Election des six délégués au Conseil d'agglomération**

En préambule, la Présidente précise que la commune de Marly, au vu de sa population, est représentée par 6 membres au sein du Conseil de l'Agglomération, et qu'elle a par ailleurs un membre qui siège à son Comité.

La désignation des représentants de la commune au sein de l'Agglo se déroule en plusieurs phases et Mme HERREN se permet de les préciser brièvement pour clarifier le déroulement des scrutins.

D'abord, il est procédé à l'élection des 6 délégués de la commune. *Dans un deuxième temps*, il est procédé à la désignation de la personne proposée par la Commune pour siéger au sein du Comité de l'Agglo. *Et dans un troisième temps*, une nouvelle élection permettra de désigner le suppléant pour reprendre le siège devenu vacant avec la désignation d'un membre au Comité de l'Agglo.

Ceci étant précisé, la Présidente passe la parole au Conseil communal pour faire part de son souhait et de ses considérations pour sa représentation au sein des institutions de l'Agglomération de Fribourg.

M. Christophe MAILLARD, Syndic, est candidat pour représenter la commune au sein du Comité de l'Agglo. Il explique que l'Agglomération traite d'un domaine qui le passionne, soit l'aménagement du territoire. Il a envie de s'y intéresser. Ce domaine a une dimension qui sort des limites de Marly, mais il touche clairement et directement Marly. Il est très important, selon lui, d'être présent dans les débats et dans ce qui se fait sous l'angle de la mobilité

Propositions du Conseil communal

notamment à l'Agglomération. Ayant une formation d'avocat, le fait de lire et de comprendre les lois et les règlements sera utile pour les débats.

M. Bernard CLERC, Vice-Syndic, porte également sa candidature pour le Conseil d'Agglo car il y a déjà siégé durant les cinq dernières années. Ses intérêts portent aussi sur l'aménagement du territoire dû à son nouveau dicastère qui est l'urbanisme et le patrimoine. Les transports publics lui tiennent à cœur, ceci pour avoir des transports cohérents pour la commune.

M. Jean-Pierre OERTIG, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances, siège à la Commission financière de l'Agglo depuis 2016. Il rappelle que la participation globale de la commune à l'Agglo n'est pas anodine, puisque cela représente pratiquement 1,1 million. Cela justifie aussi la présence d'un élu marlinois au sein de cette commission financière qui, en fait, est composée essentiellement d'élus des exécutifs de plusieurs communes qui, comme lui, gèrent le dicastère des finances.

M. César MURANGIRA, Conseiller communal, s'intéresse également à participer à l'Agglomération pour des questions de mobilité, des questions culturelles, secteur très affecté actuellement par la pandémie, l'aménagement du territoire et surtout la question du tourisme à Marly, domaine où beaucoup de choses sont à faire.

La Présidente demande aux représentants des partis politiques de présenter les candidats au Conseil d'agglomération.

Intervention de la Présidente

- Pour le groupe Le Centre : pas de candidature.
- Pour le groupe PLR : **M. Nicholas Creak**.

Propositions du Conseil général

M. Creak est né en 1974, père célibataire élevant seul trois adolescents. Economiste actif dans plusieurs établissements bancaires depuis plus de 20 ans. Ancien vice-président des Jeunesses Radicales de Sarine-Campagne et président du Rugby Club Fribourg. On peut croiser M. Creak au bord du terrain du FC Marly pour soutenir ses deux garçons ou lors d'un match de rugby au Guintzet, ou encore en faisant un footing le long de la Gérine. Il se réjouit de faire avancer Marly par le débat, le consensus et des solutions pragmatiques.

- Pour le groupe LV : **Mme Diane Ryckebusch**.

Elle a 52 ans et est mère de deux enfants. Elle habite à Marly depuis 2007 et a une formation de biologiste et d'enseignante au niveau du collège.

– Pour le groupe UDC : **M. Frédéric Mischler.**

M. Mischler a 44 ans et vit en concubinage. Il est collaborateur technique pour le contrôle des permis de construire. Sapeur-pompier au sein du corps de Marly, il est également président de la société de pêche de Marly. Ses loisirs sont la famille, la pêche, la nature, le dessin et la photo.

– Pour le groupe PVL : **Mme Marie Davet.**

Elle a 29 ans et est une candidate idéale pour l'Agglomération, puisqu'elle est urbaniste de formation. Comme l'a dit très justement M. Maillard, le droit est aussi important. Actuellement, Mme Davet suit des études post-grade en droit. Elle réunit dès lors toutes les compétences qui sont nécessaires pour représenter Marly à l'Agglomération.

Mme Sandra HERREN, Présidente, décide d'une interruption de séance. *Décision*

La Présidente constate qu'il y a 8 candidatures pour 6 sièges. Elle demande aux partis de l'informer si leurs candidatures sont confirmées.

Intervention de la Présidente

– Pour le groupe Le Centre :

Pour le premier tour, le groupe Le Centre soutient les candidats suivants : les 4 représentants du Conseil communal, soit MM. Maillard, Clerc, Murangira et Oertig. Il soutiendra également les candidats des groupes Vert libéraux et UDC, à savoir Mme Marie Davet et M. Frédéric Mischler. En effet, le groupe Le Centre est convaincu que tous les groupes politiques présents au sein du Conseil général doivent être représentés dans l'organe législatif de l'Agglo. Cette manière de faire semble équilibrée et en adéquation avec la composition du législatif au niveau de la commune de Marly. Le groupe Le Centre souhaite que les personnes qui seront élues s'engagent en faveur du processus de transformation de l'Agglo. En effet, la nouvelle loi sur les agglomérations prévoit la dissolution de l'Agglo comme entité institutionnelle et la création d'une nouvelle association de communes. Aux yeux du groupe Le Centre, il est primordial que les délégués de la commune de Marly accompagnent ce processus afin qu'il soit le plus harmonieux possible et préserve également au mieux les intérêts de la commune.

Intervention des partis

– Pour le groupe PLR :

Il retire la candidature de M. Nicholas Creak pour le premier tour et la maintient pour le troisième tour.

– Pour le groupe LV :

Il retire la candidature de Mme Diane Ryckebusch pour le premier tour et la maintient pour le troisième tour.

– Pour le groupe UDC :

Il maintient la candidature de M. Frédéric Mischler.

– Pour le groupe PVL :

Il maintient la candidature de Mme Marie Davet.

Mme Sandra HERREN constate qu'il reste six candidats en lice et que **Résultats** l'élection devient ainsi tacite.

Sont élus :

M. Christophe Maillard, Le Centre
M. Bernard Clerc, PS
M. Jean-Pierre Oertig, PLR
M. César Murangira, PS
M. Frédéric Mischler, UDC
Mme Marie Davet, PVL

➤ Désignation du délégué au Comité d'agglomération

***Intervention de la
Présidente***

Avant de procéder à la désignation du délégué qui sera proposé au Comité d'agglomération, la Présidente précise que le choix se fait parmi les six élus. Elle passe ensuite la parole au Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, M. Christophe MAILLARD propose la candidature de **M. Bernard Clerc**. Même si ce n'est pas une obligation, le Conseil communal estime nécessaire qu'il y ait un Conseiller communal au Comité de l'agglomération, en raison de la connaissance de celui-ci des dossiers traités par la commune. M. Bernard Clerc est responsable du dicastère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ; il est donc la personne la plus à même de représenter les intérêts de la commune de Marly au sein de l'Agglomération.

***Intervention du
Conseil communal***

Le vote par scrutin de liste n'étant pas demandé, la Présidente proclame Résultats élu tacitement M. Bernard Clerc au Comité d'agglomération.

➤ Election complémentaire au Conseil d'agglomération

***Intervention de la
Présidente***

Suite à la désignation de M. Bernard Clerc pour le siège au Comité d'agglomération, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un suppléant pour que la délégation au Conseil d'agglomération soit à nouveau de 6 membres. Elle invite les partis à s'exprimer sur une éventuelle candidature.

– Pour le groupe Le Centre :

Propositions

Il renonce à présenter un candidat. Sa représentation au sein du Conseil d'agglomération étant déjà assurée par M. le Syndic Christophe Maillard, il laisse la liberté de choix aux membres du Conseil général de manière à ce qu'ils amènent leur soutien au candidat dont la personnalité leur semblera être le plus en phase avec les idées du Centre, respectivement aussi le plus à même de comprendre les enjeux de l'Agglomération.

– Pour le groupe PS :

Il propose la candidature de **Mme Elisabeth Roggli**, en rappelant le score très important à l'élection récente. Mme Roggli est installée à Marly depuis deux ans avec sa famille. Elle est mère de trois enfants en cours de formation et études. Elle est engagée dans différentes sociétés marlinoises, du comité du quartier de Bel-Air et présidente du groupe de jeux Trip-Trap. Mme Roggli travaille depuis 18 ans au sein de l'institut des Buissonnets comme éducatrice sociale.

– Pour le groupe PLR :

Il maintient la candidature de **M. Nicholas Creak**.

Mme Sandra HERREN résume les candidats en lice :

Intervention de la Présidente

Mme Elisabeth Roggli (PS) et M. Nicholas Creak (PLR).

- Bulletins distribués	48
- Bulletins rentrés	48
- Bulletins valables	48
- Majorité absolue	25

Résultats

Est élu :

M. Nicholas Creak, PLR (27 voix)

A obtenu des voix :

Mme Elisabeth Roggli, PS (21 voix)

7. Election des représentants du Conseil général à la Commission d'aménagement

Intervention de la Présidente

Mme Sandra HERREN rappelle que selon l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local. Toutefois, il doit constituer une commission d'aménagement permanente pour l'appuyer dans l'élaboration du plan d'aménagement local et dans son application.

La commission est composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Conseil général.

Propositions– Pour le groupe Le Centre : **M. Durim Ademi.**

M. Ademi est un enfant de Marly et est âgé de 25 ans. Il habite Marly depuis plus de 20 ans et commence sa deuxième législature au sein du Conseil général. Il est marié et exerce la profession de technicien auprès du Groupe E. Il est passionné par le sport en général, mais plus particulièrement par le foot qu'il pratique comme joueur et entraîneur de juniors. Sa bonne connaissance des infrastructures marlinoises le pousse aujourd'hui à vouloir intégrer la commission d'aménagement.

– Pour le groupe PS : **M. Robert Girardin.**

Souvent appelé « Roby », il va sur ses 65 ans, est marié, père de quatre enfants adultes et six petits-enfants. Il habite le quartier Bel-Air. Jurassien d'origine, il est à Marly depuis 40 ans. Biologiste, il a enseigné au collège St-Michel où il fut aussi médiateur scolaire. Il est passionné par la peinture, l'observation de la nature, le jardinage. Il pratique le vélo, la marche, la natation. Il est au Conseil général depuis 20 ans et depuis 15 ans à la commission d'aménagement.

– Pour le groupe PLR : **M. Claude Biemann.**

Il est marié, a deux enfants et un petit-fils, et est âgé de 71 ans. Il est architecte HES de formation. Il a une expérience professionnelle d'architecte indépendant, de professeur HES et également doyen retraité de la Haute école d'ingénieur et d'architecte de Fribourg. Il est également co-responsable et chargé de cours pour le CAS en expertise technique dans l'immobilier, co-responsable de la formation et chargé de cours pour la maîtrise fédérale d'entrepreneur-constructeur de la SEE pour la Romandie, conférencier au Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction, président de la commission d'examens de deux écoles supérieures à Grangeneuve. M. Biemann est Conseiller général, membre de la commission d'aménagement depuis 2011.

– Pour le groupe LV : **M. Boris Giacobbo.**

Il a 51 ans, père de quatre enfants, et est ingénieur en micro-technique. Il est membre sortant de la commission d'aménagement lors de la précédente législature.

– Pour le groupe UDC : **Mme Astrid Herren.**

Elle a 28 ans, est mariée et mère d'un enfant. Elle vit à Marly depuis 2014, secrétaire au Service de l'agriculture, bilingue, et est membre des Femmes paysannes de Marly. Ses loisirs sont le cross-fit et les randonnées.

– Pour le groupe PVL : **Mme Marie Davet.**

Elle est urbaniste et bientôt formée en droit.

Le scrutin de liste n'est pas demandé, constate la Présidente.

**Intervention de la
Présidente**

Sont élus à la Commission d'aménagement :

Résultats

M. Durim Ademi, Le Centre

M. Robert Girardin, PS

M. Claude Biemann, PLR

M. Boris Giacobbo, LV

Mme Astrid Herren, UDC

Mme Marie Davet, PVL

8. Election à la commission de fusion

**Intervention de la
Présidente**

Pour rappel, cette commission avait été décidée par le Conseil général lors de sa séance du 3 mars 2017 et l'élection s'est déroulée durant la séance suivante. Ce soir, le Conseil général doit se prononcer sur le fait de reconduire cette commission et, le cas échéant, il doit procéder à l'élection de ses membres. Mme HERREN donne la parole à M. Sylvain GRANDJEAN pour quelques mots et une recommandation sur cette commission de fusion, dont il a assumé la présidence jusqu'à ce jour.

M. Sylvain GRANDJEAN intervient en ces termes :

**Intervention de
S. GRANDJEAN**

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues et membres du Conseil général,

En 2017, le Conseil d'État a initié le processus de fusion du Grand Fribourg basé sur un mode participatif.

Le 11 octobre de la même année, le Conseil général de Marly décidait de créer une Commission de fusion, constituée de 6 membres et ayant pour mandat, sur tous les sujets se rapportant au projet de fusionnement des communes du Grand Fribourg, de :

- Rester à l'écoute des élus et de la population marlinoise*
- Entretenir des contacts réguliers avec le Conseil communal*
- Collaborer étroitement avec nos délégués, élus à l'Assemblée constitutive et en charge de l'établissement du projet de fusion*
- Débattre de ces thématiques et de faire des propositions qui défendent les intérêts de la commune et des citoyens de Marly*
- Faire rapport chaque année au Conseil général de ses activités et de ses propositions.*

Le 26 novembre 2017, les neuf communes du périmètre pour la fusion du Grand Fribourg ont élu leurs représentants respectifs à l'Assemblée constitutive (AC). Au final, la délégation marlinoise est formée des élus :

Anne Defferard, Marcel Jaquier et Julien D'Agostini, accompagnés du représentant du Conseil communal Christophe Maillard.

Cette commission a notamment :

- Organisé un forum de discussion (le 18 mars 2019) afin d'identifier les attentes principales de la population de Marly ;*
- Pris position (le 6 juin 2019) sur les questions mises en consultation publique par l'AC ;*
- Rendu réponse au président de l'AC (le 14 janvier 2020), en identifiant au mieux les principales sensibilités marlinoises envers le processus de fusion.*

Le 29 janvier 2020, lors de sa 11^{ème} réunion, l'AC rendait publique son projet de fusion. Et quelques semaines plus tard, alors que nous entrions dans une vaste campagne de communication à la population précédant le vote consultatif, tout a été suspendu pour cause de Covid-19.

Malgré cela, l'AC n'a pas perdu son temps. Elle en a profité pour approfondir différents aspects dans des groupes de travail, afin de présenter un projet de fusion affiné. Depuis quelques semaines, les événements se sont enchaînés et le nouvel agenda a fixé la consultation populaire au 26 septembre 2021.

Après le redémarrage du processus de fusion du Grand Fribourg et avec l'ouverture, ce soir, de cette nouvelle législature, il est temps que la commission de fusion de Marly reprenne, avec les nouveaux élus, ces travaux d'accompagnement, d'écoute, de débat et de réflexion. La volonté de disposer dans notre commune d'un organe qui favorise la circulation des informations entre les élus, les autorités communales et nos représentants à l'Assemblée constitutive, est plus que jamais d'actualité. Et il serait judicieux, que cette commission puisse prendre position sur ce projet de fusion avant le vote consultatif de cet automne.

Chers collègues, je conclurai en vous encourageant vivement à reconduire cette commission, et à y élire des personnes motivées et désireuses d'apporter de la substance à la réflexion sur ce processus de fusion du Grand Fribourg.

Je vous remercie pour votre attention ».

Mme Sandra HERREN demande à l'assemblée si elle accepte que la commission de fusion soit maintenue et que sa composition demeure inchangée avec 6 membres, soit 1 représentant par parti.

***Intervention de la
Présidente***

Au vote, la commission de fusion est maintenue et sa composition demeure avec 6 membres, par 46 voix contre 2.

– Pour le groupe Le Centre : ***M. Valentin Mulder.***

M. Mulder est depuis sa naissance habitant de Marly. Agé de 26 ans, il finit actuellement son master en droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information. Attaché depuis longtemps à la chose politique, il s'engage alors chez les JDC et préside actuellement la section marlinoise du Centre. Très intéressé par le futur de notre commune, c'est donc naturellement qu'il souhaite rejoindre la commission de fusion.

– Pour le groupe PS : ***M. Sylvain Grandjean.***

– Pour le groupe PLR : ***M. Jean-Claude de Reynier.***

Agé de 72 ans, il est marié et a trois enfants. C'est un médecin à la retraite, grand-papa en activité. Il a été membre de la commission des naturalisations et délégué au Réseau Santé Sarine lors de la précédente législature.

– Pour le groupe LV : ***M. Claus Jacobs.***

Il a 51 ans, est marié et père de deux enfants. Il est établi à Marly depuis 2010. Enseignant universitaire, il est pour une décision bien informée et transparente par rapport à la fusion.

– Pour le groupe UDC : ***M. Jean-Luc Humbert.***

Agé de 52 ans, il est marié et père de deux enfants. Membre du Conseil général depuis 2016, président de la société de développement de Marly et environs, président de l'Amicale du Marly Natation, il a également été président du Conseil général de 2016-2017.

– Pour le groupe PVL : ***M. Bertand Späth.***

Il a l'expérience du travail dans la fusion du corps des sapeurs-pompiers de Marly avec celui de Fribourg. Il tient à souligner qu'il est plutôt en faveur de la fusion.

Mme Sandra HERREN constate qu'il y a six candidatures pour six sièges ; l'élection est donc tacite.

Sont élus à la Commission de fusion :

M. Valentin Mulder, Le Centre

M. Sylvain Grandjean, PS

M. Jean-Claude de Reynier, PLR

M. Claus Jacobs, LV

M. Jean-Luc Humbert, UDC

M. Bertrand Späth, PVL

Décision

Propositions

Résultats

9. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2021***Intervention de la
Présidente***

Une fois n'est pas coutume, c'est en fin de séance qu'il est procédé à cette approbation. La Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 24 février 2021 ne suscite aucune remarque.

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2021 est donc adopté à l'unanimité. Décision

10. Divers**- Fusion du Grand Fribourg*****Intervention du
Conseil communal***

Sous l'angle du calendrier, M. Christophe MAILLARD indique qu'une séance de l'Assemblée constitutive est prévue le 23 juin 2021. Vraisemblablement, on devrait alors adopter un concept de fusion mis à jour, notamment sous l'angle financier. Ensuite, des soirées d'information auront lieu dans toutes les communes membres et dans les communes observatrices. Ces dernières ne font pas partie du périmètre, mais pourraient éventuellement le rejoindre si le concept les intéresse. A Marly, cette soirée d'information aura lieu le **1^{er} septembre 2021, à la grande salle de Marly Cité à 19h30**. Une présentation sera faite par une délégation des groupes de travail, le bureau et le comité de pilotage.

Le vote consultatif aura lieu le 26 septembre 2021. M. MAILLARD rappelle qu'il ne s'agit pas d'un vote sur la fusion en elle-même. C'est un vote pour savoir si les idées proposées permettent d'aller plus loin et, en fait, rédiger sur cette base une convention de fusion. Les résultats de ce vote diront s'il y a une fusion ou pas. Après ce vote consultatif, un délai très court sera imparti pour les demandes de modification du périmètre de fusion. Ce sont les organes des communes membres qui formuleront ces demandes qui seront examinées et décidées par l'Assemblée constitutive. M. MAILLARD indique que si une commune, par son Conseil général, demandait à sortir du périmètre de fusion, l'Assemblée constitutive pourrait le refuser. De même, ce n'est pas parce qu'une commune demande à entrer dans le périmètre qu'elle pourra le faire.

Une fois que le périmètre sera défini, un projet de convention de fusion sera rédigé, ce qui se fera entre l'hiver 2021 et le printemps 2022. Suivant les communes qui resteront, il y aura peut-être des adaptations du processus. Normalement en mai 2022, il devrait y avoir une validation du projet de convention de fusion qui sera adressé au Conseil d'Etat, avec une approbation à fin juin 2022.

Des soirées d'information seront organisées par les Conseils communaux, mais cette fois-ci sur la convention elle-même. C'est à ce moment-là que les

Conseillers communaux rentrent en jeu. A l'heure actuelle, ce qui a été voulu par la loi, c'est que ce soient les délégués élus qui élaborent cette convention. Les Conseillers communaux devront la défendre en août-septembre 2022. Puis, il y aura le vote sur la convention de fusion qui devrait avoir lieu, suivant la situation, le 25 septembre 2022. Son entrée en vigueur est vraisemblablement fixée au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

M. MAILLARD indique que ce sont là des prévisions, puisqu'un agenda évolue. Il invite d'ailleurs chacun à visiter le site internet de l'Assemblée constitutive qui est complet.

M. MAILLARD annonce que les délégués à la fusion, soit Mme Anne Defferrard et MM. Julien D'Agostini et Marcel Jaquier, proposent de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général du 2 juin 2021 un point intitulé « Discussion sur la fusion du Grand Fribourg ». Des questions pourront à ce moment-là être posées aux délégués et à lui-même. M. MAILLARD propose que les membres du Conseil général transmettent leurs questions à l'avance, si possible jusqu'au 28 mai, de manière à pouvoir se préparer. Si personne ne s'y oppose, M. MAILLARD part de l'idée que ce point figurera à l'ordre du jour de la séance du 2 juin. Il précise encore que les questions sont à envoyer par e-mail à commune@marly.ch ou au Secrétaire communal.

- **Commission d'aménagement**

***Intervention de
C. BIELMANN***

M. Claude BIELMANN (PLR) indique que la commune de Marly a mis à l'enquête, du 7 mai au 7 juin 2021, en procédure spéciale, la Révision générale du PAL, 2ème mise à l'enquête publique, comme cela figure sur son site internet.

La commission de l'aménagement, des transports et de l'énergie en fonction jusqu'à la fin de la semaine passée a pris connaissance du contenu de cette révision en consultant le site internet de la commune.

M. BIELMANN aimerait savoir pourquoi la commission d'aménagement n'a été ni informée, ni convoquée pour discuter des modifications apportées à cette nouvelle version du PAL. La dernière séance de la commission remonte au 1^{er} octobre 2020, avant la mise à l'enquête publique de la révision générale du PAL du 23 octobre au 23 novembre 2020.

Lors de la séance de la commission d'aménagement du 28 septembre 2017, M. BIELMANN rappelle que les membres de celle-ci ont fait part au Conseiller communal en fonction des dysfonctionnements, de leurs ressentiments et de

leurs demandes pour améliorer le fonctionnement de la commission. M. le Syndic Christophe MAILLARD assistait à cette séance.

M. Claude BIELMANN ne va pas répéter l'article 36 de la LATeC cité par la Présidente. Il relève simplement ce qui est mentionné dans le Guide d'aménagement de la DAEC, soit : « *Bien que la responsabilité finale de l'aménagement appartienne au Conseil communal, le PAL est le projet commun d'un ensemble de partenaires. L'étude du PAL permet la collaboration de façon plus ou moins proche entre :*

- *le conseil communal*
- *les services communaux*
- *la commission d'aménagement*
- *les mandataires*

La commission d'aménagement, commission permanente, appuie le Conseil communal dans l'application du PAL ».

M. BIELMANN espère que le nouveau Conseil communal définisse clairement le fonctionnement et les tâches de la nouvelle commission d'aménagement.

Effectivement, M. Christophe MAILLARD relève que les demandes faites par les membres de la commission d'aménagement ont été entendues. Avec ses collègues du Conseil communal, il a été décidé d'élaborer des règlements de fonctionnement pour toutes les commissions, de manière à ce qu'on sache clairement quelles sont leurs tâches et leur manière de fonctionner. L'idée est bien de mettre en place des processus clairs.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées du bassin versant Gérine-Nesslerer (AIGN)**

**Intervention du
Conseil communal**

En sa qualité de président de l'AIGN, M. Bernard CLERC annonce la tenue d'une assemblée constitutive le 10 juin 2021, à la salle commune du pavillon 2. En raison du passage à MCH2, une commission financière sera constituée pour cette association. M. CLERC annonce le souhait qu'un membre de la commission financière fraîchement élue ce soir fasse partie de la commission financière de l'AIGN. Il demande que la personne désignée soit annoncée d'ici la semaine prochaine.

- **Commission financière**

**Intervention de
S. LAGO**

Pour rappel, Mme Séverine LAGO (Le Centre) indique que les deux prochaines séances de la Commission financière auront lieu mardi 18 mai, à 19h00, et mardi 25 mai, à 19h00. Un message parviendra aux membres élus.

- Transmission numérique des documents***Intervention de la
Présidente***

Pour information, Mme Sandra HERREN indique que sur les 50 membres du Conseil général, 39 privilégient la mise à disposition des documents de séance sous format numérique uniquement, tandis que 11 personnes reçoivent les documents de séance par envoi postal.

- Séance du Conseil général

Mme Sandra HERREN rappelle la date de la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu le 2 juin 2021. La convocation avec l'ordre du jour a été adressée aujourd'hui.

- Séance d'information

La séance d'information pour les élus sur le fonctionnement du Conseil général et de l'administration communale est prévue le jeudi 17 juin 2021 à 18h30. Une invitation sera adressée ces prochains jours.

La Présidente clôt la séance à 21h40, en remerciant chacune et chacun pour sa participation. ***Clôture***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Doyen d'âge

La Présidente

Le Secrétaire

Jean-Claude de Reynier

Sandra Herren

Nicolas Gex